

N°71

**Objet : CONVENTION DE
VALORISATION DES
CERTIFICATS D'ECONOMIES
D'ENERGIE AVEC LE
SYNDICAT D'ENERGIE DES
YVELINES**

Rapporteur :
Mme Suzanne JAUNET

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :

5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 05

Membres absents : 04

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	Sarah SABOURIN

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°71

OBJET : CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

Rapporteur : Mme Suzanne JAUNET

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dont la création des Certificats d'Economies d'Energies (CEE),
VU la délibération du Syndicat d'Énergie des Yvelines – SEY – en date du 18 avril 2013 concernant la mise en place d'un service de regroupement des demandes de CEE pour les communes adhérentes,
VU le projet de convention entre le SEY et la commune d'Achères,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique et de la Commission Municipale Urbanisme, travaux et environnement du 02/12/2024

Considérant que le dispositif de valorisation des CEE par le SEY permet d'obtenir un financement complémentaire des opérations de rénovations énergétiques réalisées par la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer la convention de valorisation des CEE avec le SEY afin de bénéficier des financements correspondants.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération publiée le :

Marc HONORE

